



La deuxième rencontre des Comités d'éthique fédéraux et du Comité de déontologie du CNOSF du 20 novembre 2025

La **deuxième rencontre** des Comités d'éthique fédéraux et du Comité de déontologie du CNOSF s'est tenue à Paris, le 20 novembre dernier, au siège du CNOSF.

Plus d'un an après la première rencontre organisée entre l'ensemble des acteurs de l'éthique et de la déontologie du mouvement sportif, laquelle avait permis de dresser un état des lieux des préoccupations éthiques et d'échanger sur la mise en place, le rôle et le fonctionnement des Comités d'éthique fédéraux, ce deuxième rendez-vous avait pour ambition de créer, de nouveau, un temps de partage des bonnes pratiques et expériences entre ces Comités.

Il a été l'occasion, dans le cadre d'une première table ronde, de revenir sur les missions et compétences des Comités d'éthiques fédéraux et sur la mise en œuvre de leurs prérogatives. La table ronde tenue en seconde partie de cet événement a quant à elle permis de se pencher sur la notion de conflits d'intérêts et sur leur traitement par ces Comités.

*

Après une ouverture institutionnelle de Madame Odile Piérart, présidente du Comité de déontologie du CNOSF, Madame Amélie Oudéa-Castera, présidente du CNOSF, et Madame Fabienne Bourdais, directrice des sports, la première séquence de cet événement, une table ronde modérée par Monsieur Thierry Maudet, avait pour vocation de dresser un état des lieux des missions et compétences des Comités d'éthique fédéraux. A ce titre, les missions générales confiées à ces Comités, notamment par les dispositions législatives, ont été rappelées : d'une part, veiller à l'application de la charte fédérale (conforme à celle du CNOSF), au respect des règles d'éthique et de déontologie et au traitement des conflits d'intérêts, et d'autre part, saisir les organes disciplinaires si nécessaire. La fonction préventive de leur action a également été soulignée : la définition de standards de bonne conduite se situe au cœur de leur activité.

Cette première séquence a également permis de présenter plusieurs éléments issus du questionnaire qui avait été soumis en mai et juin dernier par le Comité de déontologie du CNOSF à l'ensemble de ces Comités au sujet de leur fonctionnement, à savoir :

- l'ensemble des fédérations délégataires et la grande majorité des fédérations agréées ont créé un Comité d'éthique fédéral ;

- la diversité des profils des présidents de ces Comités (professions médicales, juridiques, issus de l'enseignement, de la recherche, fonctions au sein de l'administration) ;
- une transparence mitigée de l'activité de ces Comités : seuls 13 % d'entre eux publient leurs avis/recommandations, mais 62 % présentent leur activité en assemblée générale fédérale ;
- la cartographie des thèmes révèle une éthique de proximité, au service de la vie fédérale quotidienne.

Ces données permettent de constater une montée en professionnalisation, mais aussi un besoin de moyens, de formation et de procédures harmonisées au sein de ces Comités. Ce constat a été partagé par les intervenants composant la première table ronde, Mesdames Béatrice Guerrier, présidente du Comité d'éthique et de déontologie de la Fédération française de vol en planeur et Lise Raissac, présidente de la Commission mixte d'éthique de la Fédération française de volley, ainsi que Monsieur François-Xavier Manteaux, président du Comité d'éthique de la Fédération française de ski.

Après avoir présenté les modalités de composition et de fonctionnement des Comités dont ils assurent la présidence, ces intervenants ont insisté sur l'intérêt que constitue l'autosaisine pour assurer une action large et à la hauteur des attentes du mouvement sportif. Ils ont mis en avant la valeur ajoutée d'une composition diversifiée des Comités (s'agissant des profils, de la parité, des compétences) en termes de crédibilité de leur action. Ils ont également exposé les motifs ayant conduit leurs Comités respectifs à entamer une refonte de la charte d'éthique fédérale, dotés d'une ambition forte s'agissant des enjeux de gouvernance et d'indépendance envers les instances dirigeantes. Cette table ronde a notamment été l'occasion de rappeler que l'action de ces Comités d'éthique ne devait pas s'articuler autour de problématiques disciplinaires, qu'il convenait de transférer aux commissions disciplinaires compétentes.

Au terme de cette première partie ayant permis de dresser un état des lieux des Comités présentés aux participants, un temps d'échange avec la salle a mis en avant les problématiques suivantes : la déconcentration éventuelle des comités d'éthiques fédéraux, la nécessaire publication des avis et prise de parole en assemblée générale, la nomination et les profils (notamment la nécessité de se doter de juristes afin d'assurer la solidité des avis rendus), et les enjeux liés aux règles de vote (à titre d'exemple, la possibilité de prévoir une voix prépondérante de la présidence en cas de nombre pair/impair).

**

La deuxième partie de ce colloque, animée par Monsieur Franck Latty, membre du Comité de déontologie du CNOSF, avait pour vocation d'aborder la question de la prévention et du traitement des conflits d'intérêts par les Comités d'éthique fédéraux : si l'article L.131-15-1 du Code du sport impose aux fédérations sportives d'inclure des règles sur ce point dans leur charte d'éthique et confie à ces Comités le contrôle et la mise en œuvre de ces dispositions, il résultait cependant des réponses au questionnaire un positionnement assez disparate des Comités sur cette thématique. Il a notamment été souligné les éléments suivants :

- seuls 49 % des comités des fédérations délégataires ont déterminé la liste des personnes soumises à la déclaration d'une déclaration d'intérêts ;

- plusieurs comités considéraient ne pas être tenus d'ajouter un dispositif supplémentaire à celui prévu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Après avoir partagé ces constats, Monsieur Latty et les intervenants de cette seconde table ronde, Monsieur Bernard Foucher, président du Comité fédéral d'éthique et de déontologie du rugby français, et Monsieur Dominique Contensoux, président du Comité d'éthique et de déontologie de la Fédération française de natation, ont rappelé que les déclarations d'intérêts sont avant tout un outil de responsabilisation ; elle doivent être expliquées, accompagnées et contrôlées par les membres des Comités d'éthique fédéraux. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer une culture de prévention proche des acteurs, lesquels ont naturellement plus de facilité à se conformer aux attentes lorsque celles-ci sont claires. La lisibilité des dispositifs de gestion des conflits d'intérêts apparaît également comme un gage de la légitimité des Comités d'éthique fédéraux.

Il est à ce titre préconisé de mettre en place de manière progressive un ensemble d'outils, d'éléments de compréhension et de dispositifs de contrôle auprès des acteurs qui y sont soumis :

- une déclaration des intérêts particuliers structurée et présentée en amont par les membres des Comités aux personnes qui y sont soumises :
 - o *typologies d'acteurs pouvant être soumis à cette déclaration : membres des instances dirigeantes, organes disciplinaires (1^{re} instance et appel), cadres administratifs (DG, DTN), présidents et élus des organes déconcentrés, membres de commissions disposant d'un pouvoir indépendant, etc. (adaptation au périmètre fédéral) ;*
- une classification des situations (incompatibilités, déport, compatibles sous vigilance) ;
- une formalisation des procédures assortie d'une publicité suffisante permettant de renforcer le sentiment de transparence :
 - o *des campagnes de communication peuvent être orientées vers l'ensemble des acteurs, soumis ou non à ces déclarations, notamment lors de l'assemblée générale fédérale.*

Il a par ailleurs été constaté qu'un retour personnalisé réalisé après la transmission des déclarations et la préconisation du déport simple sont des solutions pragmatiques permettant de proposer un premier niveau de mesures à l'ensemble des acteurs, lequel évite l'exclusion systématique et rejet de ces thématiques.

Le Comité de déontologie du CNOSF a annoncé la mise à disposition d'outils (guides de bonnes pratiques, modèle de déclarations d'intérêts, etc.) au courant de l'année 2026.

Cet évènement s'est clôturé par l'intervention de Madame Marie-George Buffet, co-présidente du Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport, et Madame Brigitte Deydier, membre du Comité de déontologie du CNOSF, lesquelles ont rappelé qu'il

était indispensable que les acteurs du mouvement sportif soient formés et outillés pour que l'ambition partagée par toutes et tous se traduise en pratiques durables et équitables. L'éthique n'est pas une contrainte : elle est un levier de développement et une culture partagée.

Dans cette optique, le Comité de déontologie du CNOSF a annoncé poursuivre la publication de ses recommandations, notamment autour des processus électoraux et des conflits d'intérêts.

Ainsi, ce rassemblement a permis de renforcer le sentiment que les Comités d'éthique fédéraux sont devenus des acteurs stratégiques du paysage sportif français. Leur légitimité tient à la conjugaison d'une ingénierie de la conformité (modèles, plateformes, guides), une politique de formation des membres et une gouvernance dialogique avec les acteurs concernés. À cette condition, l'éthique – entendue comme exigence de probité, d'exemplarité et de prévention – continuera d'être un levier de cohésion et de développement du mouvement sportif.